



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

13052406

25 MRT 2013

BRUXELLES
Greffe

N° d'entreprise : 0848.634.984

Dénomination (en entier) : **BOTAGOZ JARDEMALIE**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Chaussée de Louvain 467
1030 Schaerbeek**Objet de l'acte : Modification des statuts**

Il résulte du procès-verbal dressé par Maître Paul MASELIS, Notaire à Schaerbeek-Bruxelles, le 13 mars 2013, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée a pris les résolutions suivantes :

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société « BOTAGOZ JARDEMALIE » qui s'appellera à partir de ce jour « PONTE MUNDI ».

MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'assemblée a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit, pour les mettre en concordance avec les résolutions qui viennent d'être prises :

« Article 1. Forme - Dénomination.

La société a la forme d'une Société privée à responsabilité limitée.

Elle porte la dénomination « PONTE MUNDI ».

DEMISSION - NOMINATION

L'assemblée générale a pris note de la démission de Madame GALLET prénommée de son poste de gérante. Il lui est donné quitus et décharge de sa mission. La lettre reprenant sa décision de démissionner restera ci-annexée

L'assemblée générale a décidé d'appeler, comme gérante pour une durée illimitée Madame JARDEMALIE Botagoz, prénommée, qui déclare par la voix de sa représentante prénommée accepter ce mandat et confirment ne pas en être empêchés par une disposition légale ou réglementaire. Ce mandat n'est pas rémunéré.

POUVOIR AU GERANT

L'assemblée générale a décidé de confier aux gérants tous pouvoirs pour exécuter toutes les résolutions qui précèdent ainsi que pour procéder à toutes formalités et démarches résultant des décisions ci-dessus auprès du Registre des Personnes Morales, des guichets d'entreprises, du greffe du tribunal de commerce, des services de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et les autres administrations.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Paul MASELIS, Notaire.

DEPOT SIMULTANE :

- l'expédition du procès-verbal ; procurations;
- les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature